
ITEM 10.2

D31/1

14 pages

Compte rendu officiel des délibérations du Parlement, discours de Najib lors de la 12ème législature en réponse à une déclaration de Wan Azizah Wan Ismail, alors chef de l'opposition relatif au paiement de frais de coordination et d'assistance versé à Perimekar

5
William BOURDON
Avocat à la Cour
156, Rue de Rivoli
75001 PARIS - 01 42 60 32 60
Fax 01 42 60 19 43 - 01 42 60 25 17
R 143

Traduction

D31/2

Extrait des débats du 14 Mai 2008 (pages 85 à 93)

12^{ème} législature, 1^{ère} session parlementaire

Mr le Ministre de la Défense, Najib Razak : Mr le Président, j'aimerais tout d'abord vous remercier pour l'explication fournie concernant mon retard à la Chambre. J'attendais depuis un moment mais j'ai finalement dû m'absenter pour une courte période. Il n'est nullement nécessaire de s'épancher sur le sujet... [il est interrompu].

Mr le Président je voudrais tout d'abord remercier tous les membres du Parlement pour leur participation aux discussions touchant au portefeuille du Ministère de la Défense, à l'occasion du débat concernant l'allocution royale. Je veillerai à apporter des réponses à toutes les questions soulevées par les membres de cette Chambre.

La première question concerne des allégations de corruption lors de l'acquisition de deux sous-marins de type Scorpène et de 18 avions de chasse. Le Ministère de la Défense affirme que les accusations lancées par le député de Permatang Pauh sont sans aucun fondement. [applaudissements]. Le Ministère souhaite souligner que l'acquisition de matériels pour les Forces Armées Malaisiennes s'est faite dans le respect des procédures.

Cela implique des autorisations à différents niveaux, notamment du Comité Technique et du Comité de Négociations des Prix. Des évaluations approfondies ont été effectuées pour s'assurer que ces acquisitions répondaient aux besoins des Forces Armées.

Toutes les modalités et autorisations en matière de négociations directes ont été transmises au Ministère des Finances et les contrats ne seront exécutés qu'une fois l'accord du Ministère des Finances obtenu. Je souhaite insister devant cette Assemblée, sur le fait que l'acquisition de ces équipements par les Forces Armées s'est faite dans le respect des procédures d'achat instaurées par le Gouvernement.

En ce qui concerne les accusations lancées par Mme le Député de Permatang Pauh selon lesquelles Perimekar Sdn Bhd aurait reçu une commission d'un montant s'élevant à 114,95

millions d'Euros soit 530 millions de Ringgit pour la fourniture des sous marins Scorpène, le Ministère de la Défense insiste sur le fait que le Gouvernement n'a pas et n'a jamais payé de commission directement ou indirectement à cette compagnie...

Dr Wan Azizah Wan Ismail (Député pour Permatant Pauh) : [se lève]

le Président de Séance : Mr le Ministre

le Ministre de la Défense, Najib Razak : L'acquisition des sous marins en question s'est faite par le biais de négociations directes avec les constructeurs qui sont des compagnies françaises et espagnoles qui de leur côté ont obtenu l'accord de leur gouvernements respectifs conformément aux procédures d'achat instaurées par le Gouvernement.

Le contrat a été signé le 5 Juin 2002 entre le Gouvernement de Malaisie, la DCNS (France) et Navatia (Espagne) en tant que fournisseurs des sous marins ainsi que Perimekar Sdn Bhd en tant que fournisseur de services du projet... Le montant total du contrat s'élève à 1,84 milliards d'Euros (€).

Le contenu du contrat peut être divisé en deux parties, la première liant le Gouvernement de Malaisie, la DCNS et Navatia et qui englobe l'achat des deux sous marins Scorpène, la fourniture d'un soutien logistique et d'une formation au sous marin Scorpène. Le montant pour cette première partie s'élève à 999,15 millions d'euros.

La seconde partie du contrat liant le Gouvernement malaisien et Perimekar Sdn Bhd concerne la fourniture de services de coordination et d'assistance à l'équipe de la marine malaise en charge du projet à Cherbourg (France) et Cartagena (Espagne) ainsi qu'aux équipages en formation à Brest, France. Le montant pour cette seconde partie s'élève à 114,96 millions d'euros.

Le Gouvernement n'a entamé aucune négociation d'achat avec Perimekar Sdn Bhd. Perimekar a été accusé d'avoir été impliqué dans l'acquisition et d'avoir perçu une commission. Perimekar s'est vu attribuer un contrat pour la fourniture de service d'assistance et de coordination couvrant une période de six ans.

D31/4

D'autre part, toutes les dépenses liées à ce projet sont contrôlées et planifiées, tandis que les frais additionnels ou dépassement de budget peuvent être évités, le projet s'échelonnant sur une longue période (six ans) et impliquant un grand nombre de personnes, allant du rang d'officier à élève officier. Le montant du contrat s'élève à 114,96 millions d'euros et son paiement sera échelonné en fonction de l'avancement du projet. A ce jour, 95,54 millions d'euros soit 83,11% du montant total ont été versés à ladite société.

A titre d'information, la construction du premier sous marin, baptisé KD Tuanku Abdul Rahman, est maintenant achevée et le sous marin mène des essais en mer si Mr le Président me le permet.

La construction du sous marin est achevée à 81%. Il sera livré à la Marine Malaisienne le 25 Octobre 2009. La société Perimekar appartient à Lembaga Tabung Angkatan Tentera or LTAT (Fonds des Forces Armées), à Boustead Holdings Berhad et à K.S Ombak Laut Sdn Bhd. Les services de coordination et d'assistance se détaillent comme suit :

Les services d'assistance incluent :

- (i) l'hébergement et l'équipement des membres de l'équipe (soit 27 personnes) chargée du projet en France et en Espagne ainsi que de leur famille pour une période de 6 ans ;
- (ii) la fourniture de locaux et l'hébergement en France et en Espagne pour les membres de l'équipage de la Marine Malaisienne composé de 156 personnes et de 30 agents de maintenance à quai pour une période de 4 ans ;
- (iii) fournir une assurance santé aux membres de l'équipe chargée du projet et leurs famille ainsi qu'aux membres d'équipage du sous marin en France et en Espagne ;
- (iv) le paiement d'indemnités journalières ainsi que des indemnités pour l'équipage d'un montant de 50€ par jour pour les trois premières années et de 60€ par jour et par personne pour les trois années suivantes ;

D31/5

- (v) assurer les frais d'avions pour les membres de l'équipage lors de leur retour en Malaisie pendant leurs congés annuel, une fois tous les quatre mois ou trois fois par an ; et
- (vi) toute autre demande émanant de l'équipe de projet ainsi que de l'équipage en France et en Espagne.

Les responsabilités au titre des services de coordination comprennent :

- (i) S'assurer de la participation de la compagnie malaisienne durant la phase de construction et assister les compagnies potentielles tout au long du projet ;
- (ii) Assister le principal entrepreneur en lui fournissant des informations sur les procédures gouvernementales relatives à l'exécution du contrat ;
- (iii) Coordonner la formation des membres de l'équipage du sous marin en lien avec l'entrepreneur et le gouvernement ;
- (iv) Fournir des rapports mensuels relatifs aux activités de coordination.

Le Président de séance : S'il vous plaît, c'est à vous

Dr Wan Azizah Wan Ismail (Député pour Permatant Pauh) : Merci Mr le Président et merci Mr le Vice Premier Ministre ainsi que le Ministre de la Défense. Tout cela semble très bien mais le problème est que le prix d'achat des sous marins est très élevé et cela ne peut pas s'expliquer de façon aussi simpliste. Je souhaiterai que Mr le Ministre fasse la lumière sur certains aspects de l'achat des trois sous marins. Si l'on compare avec l'hebdomadaire Jane's Defense, magazine spécialisé dans la défense, la France a vendu ces sous marins au Chili, à l'Inde et à la Malaisie à des prix différents. En 1997 le montant du contrat de vente de deux sous marins au Chili était de 250 millions de dollars US. Cela doit être comparé au contrat signé par l'Inde en 2005 concernant l'achat de six sous marins pour un montant de 540 millions de dollars US par unité. En 2002, la Malaisie a signé un contrat pour l'achat de deux sous marins au prix de 580 millions de dollars US chacun.

En ce qui concerne l'achat des sous marins Scorpène par l'Inde, selon un article publié dans l'édition du Jane's Defense du 17 Août 2007, l'Inde s'était vu offrir les sous marins pour un montant de 540 millions de dollars US, somme comprenant des frais de pénalité.

Par la suite, selon le Jane's Navy International publié le 23 Septembre 2007, la France avait accepté d'annuler les frais de pénalité. De cette sorte, le prix d'achat des sous marins Scorpène vendus à l'Inde est en fait de 400 millions de dollars US par unité.

Tandis que pour l'achat des sous marins par la Malaisie, [*énonce plus lentement*] c'était excellent, splendide, magnifique. La France a vendu deux sous marins au prix de 580 millions de dollars US chacun avec un programme de formation inclus dans le forfait. Tel que cela a été mentionné par Mr le Ministre, le forfait incluait l'utilisation gratuite d'un vieux sous marin Agosta 70 à des fins d'entraînements.

Il existe indubitablement une différence entre les prix offerts à la Malaisie, au Chili et à l'Inde. J'aimerais que l'on m'explique pourquoi devons nous payer plus cher pour ces sous marins Scorpène. Qu'ont-ils de particulier ? Pour quoi payons-nous ? Il s'agit de l'argent de nos concitoyens.

Si l'on compare avec le prix payé par le Chili, nous payons le double d'eux (le montant s'élevait à 230 millions de dollars US). Nous payons 460 millions de dollars US en plus pour l'achat de deux sous marins Scorpène. Si l'on compare avec l'Inde qui a signé son contrat trois ans plus tard ; le Chili avait acheté leurs sous marins en 1997, nous avons acheté les nôtres en 2002 et l'Inde avait acheté les leurs en 2005 ; nous payons toujours 180 millions de dollars US supplémentaires pour chacun des sous marins Scorpène.

Dans ces circonstances, il nous est demandé de verser 360 millions de dollars US de plus que l'Inde. Ne s'agit-il pas d'une indication comme quoi quelque de louche se tramerait là-dessous (si Mr le Président me le permet), nous devons mener une enquête approfondie en mettant en place une commission indépendante pour enquêter sur cette affaire.

Je souhaiterais aussi obtenir quelques éclaircissements au sujet de la maintenance des sous marins, cela n'ayant pas été expliqué par Mr le Ministre. Les frais d'entretien sont-ils inclus dans le forfait ou doivent-ils être de nouveau versés à ladite compagnie ou une autre compagnie pour l'accomplissement de cette tâche. Merci.

D31/7

le Ministre de la Défense, Najib Razak : Merci Mr le Président. Il semble que Mme le député de Permatang Pauh ait fait quelques recherches. Cependant lorsque l'on procède par comparaison il faut comparer une pomme à une pomme si Mr le Président me le permet. Nous ne savons pas exactement ce qui figure dans les autres contrats car les éléments sont différents. Mr le Président, les pièces des sous marins sont différentes, un soutien logistique et une formation sont inclus. En ce qui concerne la Malaisie, nous avons aussi un vieux sous marin, bien qu'ayant été gratuit a nécessité quelques rénovations. Cela a engendré des coûts bien que le sous marin ait été gratuit.

Je ne doute pas que le prix payé soit extrêmement compétitif. D'autre part, Armaris est une compagnie qui appartient au gouvernement français. Il ne s'agit pas d'une entreprise privée. Bien que nous ayons acheté les sous marins à Armaris, nous les avons en fait achetés auprès du gouvernement français. De plus, nos sous marins ont des équipements spécifiques différents des sous marins commandés par les autres pays car répondant à des besoins particuliers, plus sophistiqués, mais que ne je peux dévoiler pour des raisons de sécurité. Soyez cependant assurés que nous avons payé un prix raisonnable. Le seul bémol est que l'euro a augmenté.

Au moment de l'achat 1 euro équivalait à 3,20 ringgit. Aujourd'hui il a atteint les 5,60 ringgit. Cela était imprévisible. Cependant au regard des capacités des sous marins conventionnels, le Scorpène est le meilleur au monde. Plusieurs pays ont passé commande et de nombreux autres sont intéressés par l'achat de sous marins Scorpène.

Ibrahim Ali député pour Pasir Mas : Mr le Président je souhaiterai intervenir afin d'obtenir quelques clarifications

Le Président de séance : Mr le Député de Pasir Mas

Ibrahim Ali député pour Pasir Mas : Merci Mr le Président. Je suis certain que Mr le Ministre est au courant des accusations faites au cours des deux dernières années et selon lesquelles certaines parties ont reçu des versements malhonnêtes et que quelques arrangements douteux ont été conclus concernant l'achat des deux sous marins et de trop

nombreux articles ont été publiés dans les journaux et lors de manifestations organisées par les partis de l'opposition.

Mr le Ministre, la meilleure façon de résoudre ce problème est de démarrer une action au civil contre ceux qui ont proféré de telles accusations. Une autre solution serait de mettre en place une commission indépendante afin de mettre un terme une bonne fois pour toute à ces accusations sans quoi je suis persuadé que cela va continuer.

Cela est dû au fait que des cassettes, enregistrements, discours proférant ces accusations circulent dans les mosquées, les lieux publics et que cela va être utilisé comme preuve. Merci.

le Ministre de la Défense, Najib Razak : Mr le Président. Il s'agit d'un jeu politique. En fournissant cette explication j'espère qu'elle sera largement diffusée. Le problème est que ce qui a été désignée comme une commission de 530 millions de dollars US est en fait la valeur du travail accompli... des services fournis et non d'une commission or cela a été transformé en commission. C'est pourquoi j'affirme qu'il s'agit d'un coup monté politique Mr le Président.

Dr Mohd Zarkashi, député de Batu Pahat : Demande de clarification

Le Président de séance : Chers Députés, avant tout clarification je souhaiterai rappeler à tous les membres de cette chambre que 25 ministères doivent encore s'exprimer et que nous n'avons qu'aujourd'hui, demain et mardi. Donc, si chaque ministère utilise 1h cela signifie que nous avons besoin de 27 heures. A moins qu'il y ait des questions urgentes qui doivent être posées, je souhaiterai que les membres de cette chambre ne posent pas de questions. Ces problèmes pourront être soulevés à un autre moment.

Une chose de plus, car je n'aime pas abuser du temps des membres de cette assemblée, je souhaiterai souligner que je suis profondément impressionné par la manière et la bienséance avec laquelle le chef de l'opposition a posé ses questions et mené ses recherches. Je suis aussi impressionné par les réponses apportées par Mr le Ministre de la Défense d'une façon si posée que cela prouve qu'il n'est nul besoin de crier ou d'hurler. S'il vous plaît, prenez exemple et ne perdez pas de temps. Mr le Député de Batu Pahat, continuez s'il vous plaît.

D 31/9

Dr Mohd Zarkashi, député de Batu Pahat : Merci Mr le Président. Je souhaiterai soulever quelques problèmes relatifs à la formation des officiers de la Marine Malaisienne. Je souhaiterai savoir de quelle formation il s'agit et s'il existe des cas dans lesquels des officiers auraient échoué et auraient été renvoyé chez eux.

Deuxièmement quel est le contenu de la formation en maintenance dispensée à nos officiers pour qu'un transfert de technologie s'opère. Une autre question est de savoir si les accusations de l'opposition selon lesquelles les sous marins ne conviennent pas à nos eaux sont réelles.

le Ministre de la Défense, Najib Razak : Mr le Président, cette formation avec les standards fixés, requiert que chaque élève obtienne les meilleurs résultats possibles, non seulement en matière de compétences mais aussi en ce qui concerne leurs capacités physiques, psychologiques et autre.

Pour cette raison il y a un petit nombre d'entre eux qui ont échoué pendant leur formation. Nous ne faisons aucun compromis en ce qui concerne nos standards. Mr le Député, en ce qui concerne la formation il existe aussi une formation en matière de maintenance mais actuellement l'entretien ne peut être effectué que dans un chantier naval accrédité. Cela sera déterminé ultérieurement.

Troisièmement en ce qui concerne la conformité de ce sous marin, il convient très bien à l'utilisation dans nos eaux sauf en eaux peu profondes où il ne peut pas être utilisé. Cependant il y a plusieurs zones géographiques que nous considérons comme stratégiques telle la Mer de Chine méridionale et autre et pour lesquelles ce sous marin peut être d'une grande utilité.

Lim Kit Siang, député pour Ipoh Timur : Je demande clarification

Le Président de séance : Mr le Député pour Ipoh Timur

Lim Kit Siang, député pour Ipoh Timur : Je demande clarification. Nous, de ce côté de l'Assemblée, nous ne cédon pas à ces manœuvres politiques. Nous recherchons la vérité. Nous ne voulons que la vérité. Cela ne concerne pas seulement les problèmes entourant le processus d'achat des sous marins mais aussi leurs prix.

Deuxièmement en ce qui concerne l'intégrité et notamment l'implication de la compagnie Perimekar, et de l'ancien agent de Mr le Député dans cette affaire, Abdul Razak Baginda. Nous souhaiterions savoir comment cela a pu se produire. Lors de la législature précédente cette question avait été soulevée. Le Vice Ministre de la Défense de cette époque, avait répondu que le gouvernement ignorait l'existence d'une commission de 530 millions de ringgit. Ces paiements avaient été effectués par les compagnies française et espagnole. Il semble que Mr le Vice Premier Ministre et Ministre de la Défense ait enjolivé cette affaire de paiement et soit maintenant en train de nous expliquer d'où ils proviennent. Cela contredit la réponse précédente. Ces paiements étaient-ils connus du gouvernement ou effectués avec l'accord de ce dernier ou non.

Troisièmement étant donné que ces accusations touchent à la réputation du Ministre de la Défense, Mr le Ministre est-il préparé à montrer le bon exemple en établissant une Commission Royale d'Enquête afin de restaurer sa réputation en particulier lorsqu'un ancien agent de Mr le Ministre est impliqué dans un procès à propos duquel nous ne débattons pas ici. Ce procès concerne à l'assassinat d'Altantuya Shaariibuu ce qui touche aussi Mr Le Vice Premier Ministre. Une Commission Royale ne serait-elle pas à même de laver de tous soupçons Mr le Ministre qui deviendra bientôt Premier Ministre de notre pays.

le Ministre de la Défense, Najib Razak : Mr le Président, j'aimerais...

Chua Tian Chang, député pour Batu : clarification supplémentaire

le Ministre de la Défense, Najib Razak : ...je souhaite préciser que ma réponse constitue la vérité. Le Ministre adjoint, dans sa réponse précédente, voulait dire que les 530 millions de ringgit ne constituaient pas une commission mais un paiement à la compagnie concernée pour le travail effectué en tant que fournisseur de services. C'est un problème récurrent. Mr le Président et n'importe qui d'autre a la possibilité d'obtenir les rapports financiers de la compagnie. Cette compagnie a fait l'objet d'audit par des experts comptables. S'il n'y a pas d'autres questions relatives à cette affaire, Mr le Président, je souhaiterai passer à un autre sujet.

Ahmad Maslan député de Pontian : Je demande clarification

le Ministre de la Défense, Najib Razak : ... Je suis passé à autre chose

D31/11

Ahmad Maslan député de Pontian : Pontian demande clarification

le Ministre de la Défense, Najib Razak : Dans tous les cas nous avons des organismes capables de conduire des enquêtes. Il n'est pas nécessaire qu'une Commission Royale soit mise en place pour chaque problème.

Ahmad Maslan député de Pontian : Pontian demande clarification

le Ministre de la Défense, Najib Razak : Mr le Président...

Ahmad Maslan député de Pontian : demande de clarification

le Ministre de la Défense, Najib Razak : Mr le Président...

Ahmad Maslan député de Pontian : Pontian demande clarification

le Ministre de la Défense, Najib Razak : ...en ce qui concerne...

le Président de Séance : Oui il a la parole

le Ministre de la Défense, Najib Razak : ...je...

le Président de Séance : Oui vous avez la parole

le Ministre de la Défense, Najib Razak : ... souhaite passer à un autre sujet. Ensuite, oui ensuite. Je veux changer, c'est trop long, trop long.

le Président de Séance : Assez. Chers députés, à l'instant même, la question du chef de l'opposition qui m'a été transmise concernait la différence de prix, ensuite...

Mohamed Azmin bin Ali, député de Gombak : ce n'est pas la même question, c'est différent Mr le Président.

D 31/12

Khairy Jamaluddin Abu Bakar député pour Rembau : Je pense que les explications fournies sont assez claires pour vous tous. Ceci ... [la Chambre est très bruyante]

le Président de Séance : Il a la parole et s'il désire la céder à quelqu'un d'autre

Mohamed Azmin bin Ali, député de Gombak : Mr le Président Rembau n'a pas la parole

Khairy Jamaluddin Abu Bakar député pour Rembau : Très bien.

le Président de Séance : Messieurs les députés s'il vous plait, asseyez-vous

Mohamed Azmin bin Ali, député de Gombak : Je demande l'autorisation à Mr le Vice Premier Ministre d'intervenir

Khairy Jamaluddin Abu Bakar député pour Rembau : Mr le Président il veut soulever le même problème

le Président de Séance : Messieurs les députés je vous avait demandé de bien vouloir débattre de façon appropriée et je pensais avoir été assez clair à ce sujet

Khairy Jamaluddin Abu Bakar député pour Rembau : Mr le député de Gombak ne veut pas laisser parler le Vice Premier Ministre ?

le Président de Séance : Chers députés, s'il vous plaît asseyez vous, pour commencer asseyez vous tous. Chers membres de cette assemblée, veuillez tous vous assoir. S'il vous plait asseyez-vous.

Mohamed Azmin bin Ali, député de Gombak : Je souhaiterai demander

le Président de Séance : Pour commencer que tout le monde s'asseye.

Khairy Jamaluddin Abu Bakar député pour Rembau : Mr le Président il doit d'abord s'asseoir

D 31/13

le Président de Séance : Que tout le monde s'asseye

Mohamed Azmin bin Ali, député de Gombak : Très bien, merci.

Tajuddin Abdul Rahman, député de Pasir Salak : asseyez-vous, asseyez-vous, asseyez-vous

le Président de Séance : Asseyez vous Rembau. Tout le monde s'assoit. A n'importe quel moment au cours du débat, la personne qui s'exprime est celle qui a la parole. Si un autre député demande clarification il appartient à la personne qui a la parole d'autoriser ou non la personne à intervenir. C'est son droit.

C'est pourquoi vous ne devez empiéter sur les droits d'autrui. Si vous ne souhaitez pas que les autres membres de l'assemblée empiètent sur vos droits alors respectez ceux des autres. C'est pourquoi j'insiste sur le fait que si le Ministre souhaite passer à un autre sujet c'est son droit. S'il vous plaît faites preuve de respect.

Tajuddin Abdul Rahman, député de Pasir Salak : Cela aussi ils ne comprennent pas.

le Président de Séance : Mr le député de Pasir Salak n'intervenez pas de la sorte s'il vous plaît sans quoi les autres députés pourront faire un rappel au règlement. Quel rappel au règlement pourrez vous invoquez pour votre défense lorsque vous-même vous ne respectez pas les règles?

Tajuddin Abdul Rahman, député de Pasir Salak : Toutes mes excuses Mr le Président

le Président de Séance : S'il vous plaît, continuez

le Ministre de la Défense, Najib Razak : Mr le Président...

Mohamed Azmin bin Ali, député de Gombak : Mr le Président, je demande l'autorisation d'intervenir

D31/14

le Président de Séance : Il ne vous autorise pas

le Ministre de la Défense, Najib Razak : Maintenant, en ce qui concerne l'acquisition des avions de chasse Sukhoi...

Mohamed Azmin bin Ali, député de Gombak : S'il vous plait...

le Ministre de la Défense, Najib Razak : ...le Ministère de la Défense...

le Président de Séance : S'il vous plait...